

**CERCLE ROYAL GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, rue de la Loi 5,
Bruxelles - Tribune « Ville et société »**

**Compte rendu du déjeuner débat mensuel du lundi 3 décembre 2007.
BRUXELLES, ENJEU CULTUREL : LE CAS DU CENTRE FLAGEY.**

Le débat a été introduit par

Hugo De Greef, Directeur du Centre Culturel Flagey

Gilles Mahieu, Directeur de cabinet de Mme Lanaan, Ministre de la Culture et de l'Audio-visuel à la Communauté française.

INTRODUCTION.

Le Centre culturel Flagey vient d'avoir cinq ans. On se souviendra du débat à la présente tribune au sujet des perspectives de ce Centre. Il a semblé intéressant d'entendre son Directeur actuel parler de son expérience depuis sa nomination et de ses projets.

Hugo De Greef a été le brillant directeur du Kaaitheater et est aujourd'hui confronté à un nouveau défi de taille : la mise en valeur d'un temple de la musique, dans un contexte bi-culturel.

Quant à l'histoire et aux perspectives du Centre, et de bien d'autres institutions culturelles ou bi-culturelles, nul n'était mieux placé pour en parler que Gilles Mahieu, Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture et de l'audio-visuel, Mme Lanaan, et univertsaire de haut vol.

EXPOSES.

Pour **HUGO DE GREEF** la mission de Flagey s'articule autour de trois pôles : **son, image, parole**. Concernant le son et l'image, Mr De Greef entend poursuivre les activités initiées par son prédécesseur francophone Boon Falleur (orateur antérieur au à la même tribune) et sa directrice des programmes France De Kinder.

En effet, les studios d'enregistrement radio 1 et 5 offrent de belles salles pour organiser des concerts de **musique** classique (en partenariat avec le Palais des beaux-arts), de musique contemporaine (en partenariat avec Ars Musica), de jazz (activité-phare du Flagey) et de «Musiques du monde» (en partenariat avec le Festival Couleur Café). Par ailleurs, le studio 5 présente chaque mois des **films** anciens de grande qualité, selon un thème choisi, en collaboration avec la Cinémathèque de Belgique. Le studio 4 permet également la présentation de films en avant-première (promotion à développer). En outre, le nouveau directeur entend développer le pôle **parole** dans le profil des activités de Flagey - la radio étant également un médium possible - sous forme de débats, colloques, réflexions dans divers domaines tels que la littérature, la philosophie... Il évoque le succès du récent Festival de philosophie tenu à Flagey. Enfin, la Place Flagey elle-même, deviendra une 6^e salle où se tiendra, cet été 2008, le festival de réouverture de la place !

Sur le plan politique, le statut « **co-communautaire** » de Flagey peut n'être pas seulement une forme structurelle, mais une véritable mission. L'enjeu est de créer un lieu de dialogue et de relations chaleureuses entre les artistes et de se profiler ainsi sur le plan national et international.

Concernant le **financement** de Flagey (4 millions d'€), les fonds proviennent de la commune, de la Région bruxelloise, de la Communauté française, de la Communauté flamande - qui

prend en charge également le financement de l'orchestre - , des sponsors et de la vente des tickets d'entrée. Toutefois, ces subventions restent insuffisantes !

Gilles MAHIEU rappelle les **trois temps « politiques » de Flagey**. A l'origine, Flagey est une S.A. privée, avec financement privé. Ensuite, 2 crises surgissent. La première fait suite au projet de la communauté flamande de financer seule le bâtiment et devant la crainte des francophones d'un bastion monoculturel, une solution transitoire de 2 ans a été acceptée, consistant en une minorité francophone (Communauté française et Région bruxelloise) et une majorité néerlandophone (la Communauté flamande prenant en charge l'orchestre), ainsi qu'une «sonnette d'alarme» visant à éviter des décisions unilatérales.

Une 2^o crise, financière, conduira à un nouvel accord plus équilibré (refinancement par l'ensemble des pouvoirs politiques, recomposition du C.A. et nomination du directeur par la Communauté flamande).

Selon Gilles Mahieu, une trop grande politisation d'une institution culturelle entraîne des effets pervers pour l'action. Le politique devrait se limiter à donner une orientation visant l'objectif d'une diversité culturelle et apporter une aide financière là où le marché ne peut intervenir. Une piste se dessine, dès lors, dans l'esprit d'une coopération entre les communautés culturelles permettant d'éviter les dérives identitaires : Le Ministre flamand Bert Anciaux soutient le bâtiment, les francophones et les néerlandophones soutiennent les démarches culturelles, sans frontières linguistiques. Flagey est une plateforme artistique, dont la spécificité est Bruxelles, mais lieu de travail des différentes communautés.

Concernant la question institutionnelle : faut-il régionaliser la culture ? Monsieur Mahieu plaide pour le **statut fédéral des Établissements Scientifiques**, statut « Co-communautaire » permettant à des institutions bi-culturelles de tisser des liens entre les communautés et régions, de procéder à des échanges d'artistes, de créer des projets communs. Telle est la piste de travail actuelle du ministère de la Culture. Concernant les associations culturelles de quartier à Bruxelles et les ASBL culturelles francophones en dehors des 19 communes, la politique est de promouvoir la mixité culturelle, sociale et linguistique de ces activités culturelles.

DEBAT.

Le débat porta notamment sur le coût de la restauration du bâtiment (47 millions d'€ : privé 23m., subsides 10m., emprunts bancaires 15m.), le taux de fréquentation des spectacles (130.000), le montant de 20 € de subvention nécessaire par personne / par spectacle et le rapport avec les autres institutions culturelles, la collaboration de Flagey avec le Wiels à Bruxelles ainsi qu'avec des activités wallonnes, comme Charleroi Danse ou le Festival de l'Été Mosan, créateur du concept de musique en plein air. Si les effets non négligeables d'activités culturelles sur le développement économique d'une ville ou d'une région sont incontestés (entre autres exemples, le Musée de Bilbao), le directeur de Flagey souligne que le Flagey a principalement une mission d'éducation et un rôle de création artistique nationale et internationale, vocation qui transcende les déchirements communautaires et qui doit déboucher sur des accords de coopération institutionnelle.

Thérèse Tulkens

Les CR sont accessibles sur www.ffue.org